



GUIDE PRATIQUE DE L'APPRENANT

INSTITUT DES METIERS DE SAINT-ETIENNE

**1 rue Auguste Colonna
42100 SAINT-ETIENNE**

• *Professionnalisme* • *Réussite* • *Excellence*

SOMMAIRE

Mot du directeur	Page 3
Institut des Métiers de Saint-Étienne	Page 4
Communication et promotion des métiers	Page 5
Vie sociale et culturelle - CRAF	Page 6
Organisation de l'IMSÉ et horaires des cours	Page 7
Votre livret de suivi d'alternance	Page 8
Liste des fournitures	Page 8
Votre engagement personnel	Page 9
Contrat d'apprentissage	Page 10
Rôle des délégués de sections	Page 10
En cas d'absence	Page 11
Changement de situation	Page 11
Informations sociales	Page 12
Aide au 1 ^{er} équipement	
Carte Pass'Région	
Fonds de solidarité	
Protection sociale	
Transport, Aide au permis de conduire	
Aide aux travailleurs handicapés <i>Charte H+</i>	
Aide au Logement	
Le soir après les cours	
Ligne STAS	
Self et Foyer	Page 17
Plan de l'IMSÉ	Page 18
Consignes en cas d'incendie	Page 19

LE MOT DU DIRECTEUR

Au nom de l'ensemble du personnel de l'IMSE, je tiens à vous souhaiter la bienvenue à l'Institut des Métiers de Saint-Etienne.

Sachez que tout est mis en œuvre pour vous assurer les meilleures conditions de formation et vous accompagner au mieux dans votre parcours.

Le respect mutuel des personnes, des locaux, des installations, des matériels, et plus généralement des règles de vie en commun est une des clefs de la réussite de tous.

Chacun doit trouver sa place dans l'établissement, et respecter la place des autres.

C'est notre responsabilité collective. Nous vous demandons donc de prendre connaissance de ce guide de l'apprenant qui facilitera votre intégration au sein de l'IMSE.

Dans le cadre de notre démarche Qualité, un formulaire de réclamations est mis à disposition de nos partenaires sur notre site internet.

Rachid OULMI

Directeur de l'IMSE

L'INSTITUT DES MÉTIERS DE SAINT-ÉTIENNE

L'alternance pour apprendre autrement !

1 - Dans l'entreprise, l'apprenant découvre l'univers professionnel et le référentiel du métier qu'il a choisi.

2 - **A l'IMSE**, nous récupérons le vécu de l'apprenant et apportons le complément nécessaire à la couverture du référentiel du diplôme ou de certification visé par le contrat.

3 - Ces 2 pôles de formation nécessitent une coordination importante entre le maître d'apprentissage et les formateurs de l'Institut des Métiers de Saint-Etienne pour donner à l'apprenant une qualification validée par un diplôme ou une certification pour une insertion professionnelle réussie et durable.

En 2019, l'Institut des Métiers de Saint-Etienne est créé dans la **continuité** de l'ancien CFA Les Mouliniers pour répondre à la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, tout en gardant, son expérience et son expertise de la formation en apprentissage et en alternance.

Dans le cadre de notre démarche Qualité, un formulaire de réclamations est mis à disposition de nos partenaires sur notre site internet.

■ **Directeur de l'IMSE** - Rachid OULMI

direction@im-saintetienne.fr

■ **Directrice administrative** - Corinne DECHANDON

direction@im-saintetienne.fr – 04 77 59 31 82

■ **Responsable ressources humaines** - Lauriane RUSSIER

lauriane.russier@im-saintetienne.fr – 04 77 59 31 82

■ **Responsable des formations** - Laurence FINET

Emploi du temps des formations, organisation des examens

laurence.finet@im-saintetienne.fr – 04 77 59 31 99

■ **Responsable animation, restauration et hébergement** - Lionel DOS SANTOS

lionel.dossantos@im-saintetienne.fr

■ **Directeur technique / Achats / Maintenance** - Roland BOST

roland.bost@im-saintetienne.fr – Responsable technique : Sandrine ORIOL - 04 77 59 39 11

■ **Directeur Finances Développement** –Sylvain DUROURE

sylvain.duroure@im-saintetienne.fr - 04 77 59 31 88

■ **Communication / Relations entreprises** – Alyssia BAUFOCHET / Nina GALLAND

alyssia.baufochet@im-saintetienne.fr - nina.galland@im-saintetienne.fr - 04 77 59 31 93

L'INSTITUT DES MÉTIERS DE SAINT-ÉTIENNE

A l'IMSE, l'apprentissage permet d'accéder à des diplômes du CAP au BTS et d'acquérir une première expérience professionnelle.

Les secteurs de formation :

- Automobile : maintenance - carrosserie - peinture
- Boucherie - Charcuterie
- Boulangerie - Pâtisserie
- Coiffure
- Commerce et Vente
- Industrie hôtelière : cuisine et service
- Pharmacie

L'IMSE c'est :



- L'alternance sous toutes ses formes :
 - Contrat d'apprentissage (16 à 29 ans révolus) (CDD de 6 mois à 3 ans)
 - Contrat de professionnalisation (jeune et adulte + de 29 ans)
 - Formation continue (+ de 29 ans)
- 50 années d'expérience au service de l'alternance
- Des infrastructures et des équipements adaptés
- Un accompagnement des publics en situation de handicap par l'agrément H+ avec un interlocuteur privilégié - référent handicap
- Des diplômes variés : CAP, CS, BP, BAC PRO, BM, BTM, BTS, TPF
- Une volonté de personnaliser la formation
- 88% de réussite aux examens en moyenne
- 68% d'insertion professionnelle
- Une intégration professionnelle réussie :
Près de 1000 entreprises artisanales, commerciales et industrielles de la Loire et des départements limitrophes nous font confiance.

COMMUNICATION PROMOTION DES MÉTIERS

www.im-saintetienne.fr

- L'IMSE participe chaque année à des manifestations telles que le **Salon de l'étudiant**, le **Mondial des métiers et salons locaux** où nous sollicitons votre participation.
- Les apprentis sont également amenés à se présenter à des **concours professionnels** dans lesquels ils se distinguent souvent, comme les concours des Meilleurs Apprentis de France, Worldskills, Jeunes Talents des maitres restaurateurs, Coiffure, Pâtisserie, Sculpture sur glace ...

VIE SOCIALE ET CULTURELLE

Le CRAF, un lieu incontournable pour la réussite scolaire !

Carrefour de la vie éducative et de l'activité pédagogique, le CRAF est ouvert à tous. C'est un espace où l'on vient librement pour lire, se documenter et travailler seul ou en groupe.

Il a pour missions de :

- Faciliter l'accès aux documents (manuels, usuels, BD, ouvrages spécialisés, information technique, presse généraliste et professionnelle)
- Développer le goût de la lecture
- Favoriser l'accès à la culture
- Inciter les jeunes à s'informer
- Favoriser l'ouverture sur le monde extérieur : animations, expositions (partenariat Réseau Expo)...
- Informer sur la vie culturelle locale

Il est composé de divers espaces :

- Un espace de travail calme et agréable
- Un espace détente-lecture (BD, presse....)
- Un espace informatique équipé de 12 ordinateurs

Le CRAF est ouvert tous les jours aux horaires suivants :

Lundi-Jeudi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30



ERAMUS mobilité à Bruxelles



ERAMUS mobilité à Cracovie

Mobilité européenne :

Cette année 2 mobilités professionnelles sont organisées : les BP Cuisine et Service partent à Bergame en octobre en partenariat avec la Fondation ISB et les BP Boulanger et Tourier s'envoleront à Helsinki en mars.

Au programme, des journées en atelier dans l'école partenaire et une immersion professionnelle en entreprise ! Une belle opportunité de plus-value à votre parcours d'apprentissage 😊

Projets Arts & Culture 2025-2026 :

- Apprentis au cinéma (4 séances)
- Apprentis à l'Opéra
- Atelier de Calligraphie et d'Aérographie/pochoirs en pâtisserie
- Modelage en chocolaterie

Atelier calligraphie



L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE L'IMSÉ

POLE ADMINISTRATION DES APPRENANTS

Directrice administrative : Mme DECHANDON – corinne.dechandon@im-saintetienne.fr

Inscriptions, modifications ou résiliations de contrats

■ Automobile - Boucherie - Vente - BTS

Assistante : Mme BUMBOLO - 04 77 59 39 12 – sylvie.bumbolo@im-saintetienne.fr

■ Coiffure - Cuisine et Restaurant - Pharmacie

Assistante : Mme BOMBARD - 04 77 59 31 81 – laurence.bombard@im-saintetienne.fr

■ Pâtisserie - Boulangerie

Assistante : Mme CHANON - 04 77 59 31 94 – oceane.chanon@im-saintetienne.fr

■ Coordination des parcours / Positionnement ■ Référente Handicap

Mme GONNET - 04 77 59 31 98 – sylvie.gonnet@im-saintetienne.fr



POLE PEDAGOGIQUE

■ Emplois du temps – Examens

Responsable des formations pédagogiques : Mme FINET – laurence.finet@im-saintetienne.fr

Assistantes : Mme POYET - 04 77 59 39 10 – valerie.poyet@im-saintetienne.fr

Mme Nadia BOUZID – nadia.bouzid@im-saintetienne.fr

ANIMATION SOCIO EDUCATIVE

Responsable animation, Internat : M. DOS SANTOS – lionel.dossantos@im-saintetienne.fr

■ Animation – Aides sociales

Mme DURAND – 06 77 62 68 06

myriam.durand@im-saintetienne.fr

M. EL AMARI – 06 77 62 69 21

rachid.elamari@im-saintetienne.fr

■ Internat - Stagiaire de la formation professionnelle

Mme BRUNEL – laetitia.brunel@im-saintetienne.fr

■ Centre de Ressources et d'Auto Formation – Référente Mobilité internationale

Mme ROLLIN - 04 77 59 39 17 – sophie.rollin@im-saintetienne.fr

Horaires des cours

8H30 – 9H25	13H35 - 14H30
9H25 – 10H20	14H30 – 15H25
Pause	Pause
10H35 – 11H30	15H40 – 16H35
11H30 – 12H25	16H35 – 17H30
<i>La pause méridienne pour les enseignements en pratique est possible de 12h -13h</i>	
	Le vendredi sortie à 12h25

A partir du portail Net Ypareo vous pourrez consulter : vos notes, votre emploi du temps, votre cahier de textes etc...

VOTRE LIVRET DE SUIVI D'ALTERNANCE

C'est un lien essentiel entre votre employeur et les formateurs de l'IMSE. Il permet à l'IMSE et au maître d'apprentissage de suivre l'évolution de votre formation tant au niveau du comportement, des résultats que de l'acquisition de compétences.

Vous êtes responsable de la tenue de ce livret que vous devez pouvoir présenter à tout moment dans l'entreprise et à l'IMSE.

Votre livret de suivi est un outil que vous devez conserver pendant **toute la durée de votre formation et avoir avec vous tous les jours de cours à l'IMSE.**

A chaque période de formation à l'IMSE, CE LIVRET EST CONTROLE ET VISE.

Votre livret de suivi d'alternance doit être rempli et signé correctement chaque semaine et doit contenir :

- Le règlement intérieur de l'IMSE et la charte informatique signés
- Le calendrier d'alternance de votre formation à l'IMSE
- Votre emploi du temps
- Votre progression à l'IMSE
- La liste des gestes métiers abordés en entreprise adaptés au parcours de la progression avec un auto positionnement et une appréciation du tuteur/MA
- Le règlement d'examen du diplôme que vous préparez.

Ceci s'applique également aux formations Adultes.

FOURNITURES

- Une tenue de travail adaptée à votre métier (voir 1^{er} équipement page 12)
- Grand classeur format 21 x 29,7
- Jeu d'intercalaires pour classeur 21 x 29,7
- Feuilles simples perforées 21 x 29,7
- Pochettes plastiques perforées 21 x 29,7
- Stylos rouge, bleu ou noir, crayon à papier, gomme, double décimètre, paire de ciseaux, colle, crayons de couleur et surligneurs
- Calculatrice type collège (en aucun cas, le téléphone portable ne peut être utilisé comme calculette)
- *Boîte de 24 crayons couleurs aquarelles pour les CAP COIFFURE*

Des listes complémentaires peuvent être remises par les formateurs.

VOTRE ENGAGEMENT PERSONNEL POUR LA RÉUSSITE DE TOUS

L'efficacité de votre formation nécessite qu'elle se déroule dans un climat de respect absolu.

En tant qu'apprenant vous vous engagez à :

- Etre ponctuel en entreprise et à l'IMSE
- Respecter le règlement intérieur de l'entreprise et de l'IMSE
- Avoir une tenue correcte dans l'établissement (pas de couvre-chef) et éteindre les téléphones portables
- Effectuer le travail confié par l'employeur et le formateur
- Ecouter les conseils des formateurs et du tuteur en entreprise
- Suivre avec assiduité l'enseignement dispensé par l'IMSE
- Effectuer les travaux demandés dans le cadre de la formation
- Compléter consciencieusement votre carnet de suivi d'alternance et le présenter au maître d'apprentissage et à l'IMSE
- Etre présent à tous les cours, conformément aux dispositions générales de l'apprentissage, toute absence ou retard devant être signalés (document écrit)
- Vous présenter aux examens terminaux
- Appliquer les règles élémentaires de respect, courtoisie et politesse à l'intérieur de l'établissement
- Appliquer les règles de sécurité et d'hygiène exigés par l'IMSE et votre entreprise notamment concernant le **port obligatoire d'une tenue professionnelle adaptée** pour la formation pratique
- Respecter le matériel et la matière mise à disposition pour votre formation
- Assumer toutes les conséquences disciplinaires et financières de vos actes en cas de non respect des points ci-dessus.

L'IMSE est **votre** outil de travail, nous vous demandons de respecter l'ensemble du personnel et ses locaux.

Les cours dispensés en laboratoires ou ateliers :

Pour l'accès aux ateliers ou laboratoires, vous devez impérativement avoir votre tenue professionnelle et votre équipement/outillage personnel.

Vous serez formés sur l'utilisation de l'ensemble des machines et des produits, il est donc nécessaire que votre visite médicale obligatoire soit effectuée sans réserve ou observation.

Ceci s'applique également aux formations Adultes.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Age : 16 à 29 ans révolus.

Jeunes de 15 ans sortant de 3^{ème} ou atteignant 15 ans avant la fin de l'année civile (sous convention statut scolaire). Sans limite d'âge pour des situations telles que la reconnaissance de travailleur handicapé, sportif de haut niveau, projet de création d'entreprise

Durée : Contrat de travail à durée déterminée de 6 mois à 3 ans.

La durée du contrat ou de la période d'apprentissage est en principe de deux ans, mais peut varier de 6 mois à trois ans, selon le métier, le niveau du diplôme (CAP, MC, BP, BM, BAC PRO, BTS...) et le niveau de compétences de l'apprenti(e).

Horaires de travail : Le temps de travail global fixé aujourd'hui, dans la plupart des entreprises est de **35 heures**. Toutes les règles de travail en vigueur pour les autres salariés s'appliquent aussi aux apprentis. Des règles particulières sont prévues pour les apprentis de moins de 18 ans. Infos sur le site du servicepublic.fr

Période d'essai : Durant les **45 premiers jours** (consécutifs ou non) en entreprise, le contrat peut être rompu par l'employeur ou par l'apprenti (ou par son représentant légal) sans motif.

Rupture

- La résiliation du contrat peut intervenir sur un accord exprès et bilatéral des 2 parties
- ou aux termes d'une procédure de licenciement, en cas de force majeure, de faute grave de l'apprenti, d'inaptitude constatée par le médecin du travail ou de décès d'un employeur maître d'apprentissage dans le cadre d'une entreprise unipersonnelle.
- ou par la démission de l'apprenti(e) et après respect d'un préavis, dans des conditions déterminées par décret.

Congés payés : 5 semaines minimum

ROÔLE DES DÉLÉGUÉS DE SECTIONS

Les délégués sont au nombre de deux par section (un titulaire et un suppléant). Ils sont élus par leur groupe en début de première année et pour 1 an. Ils peuvent se présenter à nouveau au suffrage de leur groupe en seconde année.

- Ils ont pour rôle d'exprimer les besoins et demandes de leur groupe, et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de formation dans l'établissement. Ils sont les interlocuteurs privilégiés de la direction et de l'encadrement intermédiaire.
- Ils relaient les informations
- Des représentants d'apprenants siègent au Conseil de perfectionnement.

EN CAS D'ABSENCE

En cas d'absence à l'IMSE, les apprenants doivent :

- Prévenir leur employeur (comme tout salarié) ou leur entreprise d'accueil
- Prévenir le service Animation socio-éducative l'IMSE au **06.77.62.68.06** ou **06.77.62.69.21**
- Faire obligatoirement parvenir un document écrit à l'IMSE indiquant les motifs de leur absence.

Sont considérés comme recevables les motifs d'absence suivants :

- Maladie ou accident du travail sur production de la photocopie d'un arrêt de travail.
- **Convocations** par l'administration : au tribunal, pour un examen, la journée d'appel à la défense, l'examen du code de la route, l'examen du permis de conduire.
Est également recevable la visite médicale du travail.
- Attention**, les rendez-vous médicaux et les leçons de conduite pris pendant les heures de formation sont des absences injustifiées.
- Congés pour événements familiaux : tout salarié bénéficie d'une autorisation exceptionnelle d'absence pour le décès d'un ascendant ou descendant... (Articles L.1225-16, L.3142-1, L.3142-2, L.1225-61, L.1225-62 à 64 et R.1225-14 du code du travail)
- Grève des transports publics (sur appréciation de l'IMSE).

Toute absence non justifiée par la présentation d'un document officiel sera considérée comme irrecevable. De même que toute absence non justifiée de plus de 35 heures consécutives donnera lieu à une convocation à un conseil de discipline.

Nous vous rappelons également que les heures d'absence peuvent être déduites de votre salaire par l'employeur.

Le Rectorat peut refuser de vous inscrire à l'examen si vous avez des heures d'absence injustifiées.

Selon le motif médical ayant entraîné l'arrêt de travail, un apprenti, un assuré sous contrat de professionnalisation, un assuré en stage de formation professionnelle par alternance, peut rester apte à suivre les cours théoriques.

Un apprenti qui demande à reprendre les cours théoriques alors qu'il est en arrêt de travail, doit donc y être autorisé expressément par le médecin prescripteur.

Ceci s'applique également aux formations Adultes

CHANGEMENT DE SITUATION

Tout changement dans la situation d'un apprenant doit être signalé à l'administration dans les plus brefs délais :

. adresse, mail, téléphone, état civil, modification ou rupture du contrat d'apprentissage, etc...

INFORMATIONS SOCIALES



AIDE AUX PREMIERS EQUIPEMENTS – financement OCPO

Interlocuteur : Assistantes administration des apprenants

Cette aide est composée de deux types d'équipements :

- **Les équipements professionnels spécifiques** (tenue de travail et matériel professionnel de base) : acquis par l'Apprenti auprès du fournisseur identifié par l'IMSE contre un bon attestant de son inscription au CFA.
- **Les équipements professionnels numériques** : l'IMSE dote les Apprentis des secteurs Pâtisserie/Pharmacie/Commerce du matériel informatique (sur présentation justificatif fournisseur tenue et/ou mallette). Ce PC doit être restitué si la formation est rompue.

Un récapitulatif des équipements professionnels spécifiques à votre formation vous est transmis avec le dossier d'inscription. Seuls les équipements mentionnés sont éligibles à l'aide accordée par l'OPCO financeur de la formation.

SONT EXCLUS DE L'AIDE : Fournitures scolaires, livres pédagogiques, consommables informatique, équipements sportifs qui restent à la charge des apprenants.

NB : selon la composition de la mallette d'outillage, il peut substituer un reste à charge pour l'apprenant selon le secteur.

PASS'Région

Interlocuteur : Chargés d'animation



Pour l'année de formation, vous bénéficiez de **nombreuses réductions sur la culture (places de ciné, concerts) et sur la pratique sportive**. Vous disposez aussi du **PSC1** gratuit ainsi que d'une aide financière accessible sous conditions pour le **permis de conduire B**, le **BAFA/BAFD** ou le **BNSSA**.

Doublement de l'avantage « Licence sportive » Pour les jeunes justifiant une activité physique adaptée ou un handicap et Pour les filles licenciées dans un club "Self défense"

Musique et jeux vidéo : 1 an d'accès gratuit à la plateforme DIVERCITIES

Pour bénéficier de ces aides, il faut commander la **carte PASS'Région** sur :

<https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/106-pass-region.htm>

Chaque année, Les chargés d'animation valideront votre rentrée en formation



CARTE D'ETUDIANT DES METIERS

Interlocuteur : Chargé d'animation

L'obtention de cette carte vous donne le statut étudiant et permet ainsi d'accéder à un certain nombre de réductions tarifaires : restaurant universitaire, logement social étudiant, tarifs réduits au cinéma, au théâtre et pour les activités sportives.

INFORMATIONS SOCIALES

TRANSPORT EN COMMUN

Interlocuteur : directement sur site ou auprès de votre employeur



- Les apprentis peuvent bénéficier des avantages sur le **réseau TER** via la SNCF
Bénéficiez jusqu'à 75 % de réduction sur vos déplacements avec la carte illico solidaire.
- Tout employeur situé sur le territoire français est tenu de prendre en charge 50% du prix des abonnements (mensuel ou annuel) souscrits par ses salariés dans le cadre de leurs déplacements domicile-travail, accomplis au moyen de transports publics. Le décret concerne toutes les entreprises, privé et public, quelle que soit leur taille. Tous les salariés sont concernés y compris intérimaires, temps partiel et apprentis.

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

Interlocuteur : Chargés d'animation



Depuis le 1er janvier 2019, les apprentis majeurs peuvent bénéficier d'une **aide d'un montant forfaitaire de 500 € financée par l'Etat** pour la préparation du permis B.

L'IMSE pourra vous expliquer les modalités et vous aider à constituer votre dossier d'attribution.

Vous pouvez utiliser votre **compte personnel de formation (CPF) pour financer** l'examen du permis de conduire (code et conduite) des catégories suivantes : B, C1, C, D1, D, C1E, CE, D1E, DE.

FONDS SOCIAL AUX APPRENTIS

Interlocuteur : Chargés d'animation



L'objectif du dispositif est d'apporter un soutien à l'accès et au maintien dans la formation des jeunes en difficulté financières ou sociales inscrits dans l'établissement pouvant entraîner à court ou moyen terme la rupture du contrat d'apprentissage, pour l'année scolaire 2021/2022.

Dépenses éligibles au titre de la subvention régionale :

- le financement des frais d'hébergement,
- le financement exceptionnel de factures liés à l'hébergement (électricité, gaz, eau),
- le financement des frais de restauration (self)
- le financement des frais de transport (à l'exclusion des frais de navettes pris en compte par ailleurs),
- le financement des frais d'accompagnement psychologique ou de santé.

PROTECTION SOCIALE

Les apprentis bénéficient de la **SECURITE SOCIALE** qui couvre les risques maladie et accidents du travail, y compris quand ils sont dans l'organisme de formation, et des droits ouverts par la convention collective du secteur d'activité dans lequel ils travaillent. L'employeur a obligation de proposer une **MUTUELLE** mais en tant qu'apprenti, il est possible de continuer à bénéficier de celle de ses parents,

INFORMATIONS SOCIALES

ALLOCATIONS FAMILIALES

Les allocations familiales sont maintenues jusqu'à l'âge de 20 ans tant que le salaire de l'apprenti ne dépasse pas 55% du SMIC.

AIDE AUX TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Interlocuteur : Référente H+



L'IMSE possède l'agrément H+ délivré par la région Auvergne Rhône-Alpes garantissant aux publics en situation de handicap : une accessibilité aux bâtiments, aux espaces de formation et lieux de vie • des méthodes pédagogiques adaptées • un interlocuteur privilégié - référent handicap

S'appuyant sur une démarche volontaire des personnes handicapées, notre établissement s'engage à répondre à leurs besoins spécifiques et à mettre en place les conditions nécessaires au bon déroulement de leur apprentissage. Cette action concerne les jeunes titulaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), ou susceptible d'engager une procédure d'obtention de ce statut.

Exemple :

- Adaptation pédagogique et de parcours
- Aménagement des conditions de passage des examens
- Accompagnement en entreprise
- Aides financières pour les apprentis et les entreprises
- Suivi individuel

AIDE AU LOGEMENT

Interlocuteur : Chargés d'animation

Action Logement

Vous avez moins de 30 ans, vous êtes en formation, étudiant en alternance ou jeune salarié, Action Logement vous apporte des solutions concrètes pour **vous loger** et pour vous permettre d'accomplir **votre projet professionnel**.

- **AIDE MOBILI-JEUNE®**
Aide destinée à **prendre en charge gratuitement une partie du loyer, jusqu'à 100 € par mois**, pour se rapprocher de l'école ou de l'entreprise.
- **AIDE MOBILI-PASS®**
Accompagnement personnalisé. Recherche d'appartement, démarches administratives....
- **GARANTIE LOCA-PASS®**
Action Logement facilite gratuitement l'entrée dans les lieux en **se portant garant auprès du bailleur** : • dans le parc social : la GARANTIE LOCA-PASS® • dans le parc privé : Visale
- **AVANCE LOCA-PASS®**
Avance de la caution jusqu'à 500 € au moment de l'entrée dans un nouveau logement.

Droits ouverts mis en place par Action Logement. www.actionlogement.fr

INFORMATIONS SOCIALES

AUTRES AIDES FINANCIERES ET INFORMATIONS

- La **PRIME D'ACTIVITE** est une aide financière qui vise à encourager l'activité et à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs (de plus de 18 ans) aux ressources modestes. Elle est calculée sur la base d'une déclaration trimestrielle. Le versement de la prime tient compte des ressources de l'ensemble des membres du foyer. Voir conditions sur www.caf.fr
- **AIDE AU PASSAGE DU PERMIS DE CONDUIRE** pour les apprentis dont l'employeur est adhérent à l'**UMIH ou HCR**. Voir conditions sur www.umih.fr ou www.hcrprevoyance.fr
- **AIDE AU PASSAGE DU PERMIS DE CONDUIRE** pour les apprentis dont l'employeur est adhérent à l'**ANFA ou IRP Auto**. Voir conditions sur www.anfa-auto.fr ou www.irp-auto.com

Retrouvez le guide des aides apprentis **SUR LE SITE** de l'**IMSE**

<https://www.im-saintetienne.fr/apprentis-familles/>



AUTRES AIDES FINANCIERES ET INFORMATIONS



- La Région Auvergne Rhône Alpes met à disposition son « **GUIDE DESTINATION APPRENTISSAGE** » qui comprend 5 parties :
 - Quels métiers possibles en apprentissage ?
 - L'apprentissage c'est quoi ?
 - Et, en pratique ?
 - Comment trouver mon employeur ?
 - J'ai fini mon contrat et après ?

En fonction de l'avancement de la construction de votre projet professionnel, il est possible de démarrer à l'étape de votre choix.

« Destination apprentissage » recense de très nombreuses ressources disponibles dans la région et propose des témoignages d'apprentis. Des QR codes permettent d'y accéder très facilement.



SCAN ME

INFORMATIONS SOCIALES

LE SOIR APRES LES COURS

L'IMSE dispose d'un internat avec 24 lits répartis sur 14 chambres :

27 € la nuitée (petit déjeuner dîner inclus) (tarifs 2024-2025)

Prise en charge partielle des OPCO pour les apprentis.

Reste à charge des familles : 18 € par nuit

Ouvert du lundi 17h30 au vendredi 8h30

Contact : internat@im-saintetienne.fr

Si notre internat est complet, nous vous soumettons quelques possibilités parmi d'autres que vous pouvez envisager :

CFA du BTP -Internat en partenariat avec l'IMSE

Inscription préalable auprès du service Hébergement de l'IMSE

HABITATS JEUNES CLAIRVIVRE -Foyer pour jeunes travailleurs - filles et garçons

14 bis rue de Roubaix - 42000 SAINT ETIENNE - (proximité gare Châteaureux)

Tél. 04 77 45 54 00 - contact@fjtclairvivre.com

Centre International de Séjour WOGENSCKY -Auberge de jeunesse - filles et garçons

14 bis rue de Roubaix - 42000 SAINT ETIENNE - Tél. 04 77 45 54 72

www.cis-st-etienne.com

Association Service Logement ASL -Colocation - Sous-location - Logement intergénérationnel

SAINT ETIENNE - Tél. 04 77 47 40 28

FOYER DU JEUNE TRAVAILLEUR PAX -Foyer pour jeunes travailleurs - filles et garçons

27 rue Elisée Reclus - 42000 SAINT ETIENNE - Tél. 04 77 49 31 00

CREPSE -Foyer pour personnes majeurs uniquement

5 rue Auguste Colonna - 42100 SAINT ETIENNE - Tél. 04 77 57 54 05

Aucun moyen de transport collectif n'est organisé par le CFA. Vous devez donc rejoindre votre lieu d'hébergement par vos propres moyens.

Ligne STAS desservant l'IMSE

Ligne M7 Bellevue ↔ Michon

arrêt : Les Mouliniers

Horaires sur www.im-saintetienne.fr ou www.reseau-stas.fr



LE SELF

Le self-service fonctionne tous les jours de 11h30 à 13h30

Les repas sont servis sur présentation d'un badge magnétique remis par l'IMSE.

Les convives devront s'assurer, avant d'entrer sur la ligne du self, que leur compte est crédité à la hauteur du prix du repas qu'il souhaite prendre.

Cette carte est à créditer :

- soit par carte bancaire sur la borne mise à disposition au self
- soit par espèces, chèque bancaire ou chèque déjeuner auprès de la personne chargée de l'accueil au foyer

Formule 1		4,60 euros	Formule 2		5,00 euros
Plat principal		<ul style="list-style-type: none"> • Plat cuisiné (1) • Assiette fraîcheur • Plat de pâtes • Grillade (1) 	Plat principal		<ul style="list-style-type: none"> + 1 assiette <p>Entrée ou Fromage sec ou Dessert* (salade de fruits ou fromage blanc)</p>
Formule 3		5,50 euros	Formule 4		6,00 euros
Plat principal		<ul style="list-style-type: none"> + 2 assiettes <p>Entrée + Fromage sec ou Entrée + Dessert* ou Fromage sec + Dessert*</p>	Menu complet		<ul style="list-style-type: none"> Plat principal + Entrée et fromage sec et dessert*

(1) Avec son accompagnement frites ou légumes tous les jours

Ces tarifs sont possibles grâce à un financement des OPCO

Ils ne se s'appliquent pas aux formations Adultes

Les boissons et desserts maison sont facturées en sus du prix du repas.

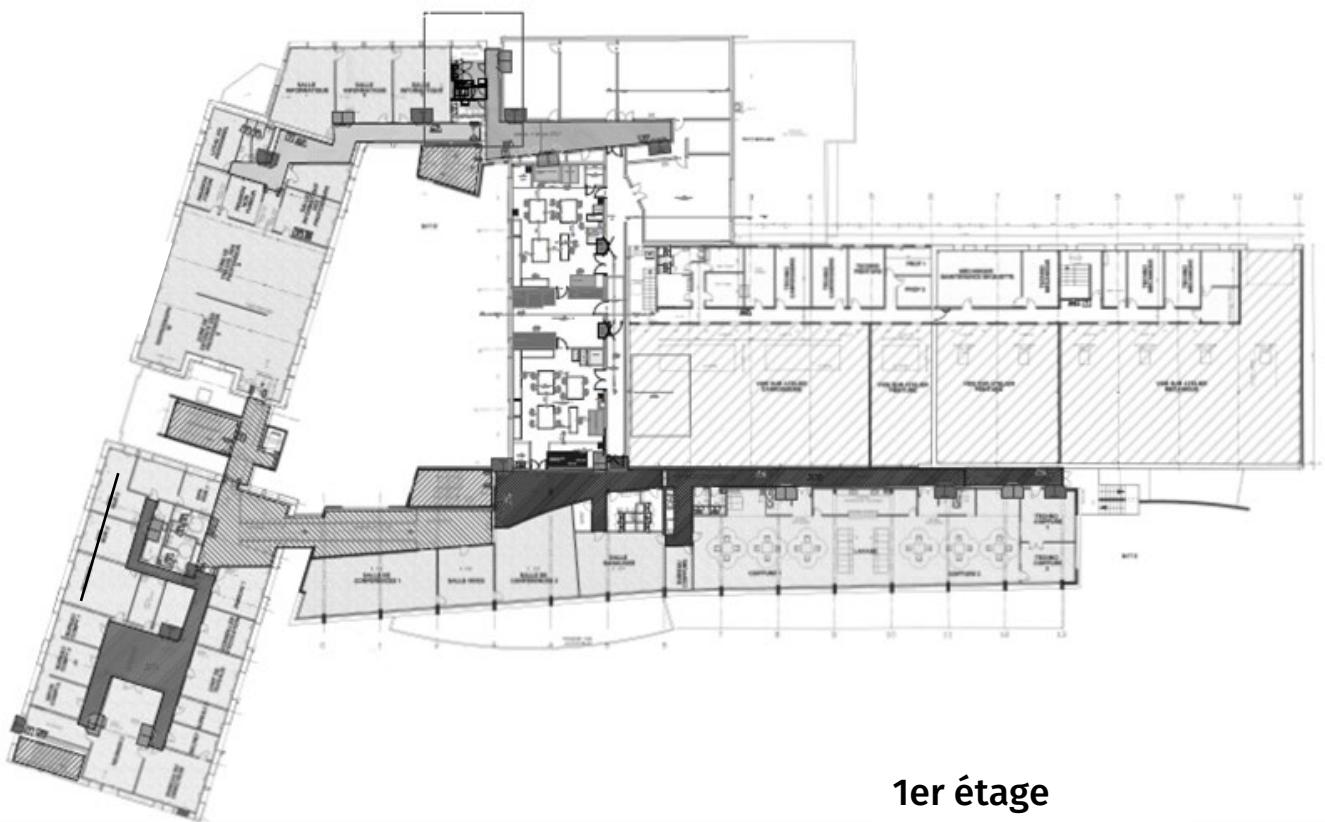
En cas de perte, un nouveau badge vous sera facturé 5 euros.

LE FOYER

- Sandwich Boissons Viennoiseries Fruits à emporter ou sur place
- Distributeurs de boissons et encas

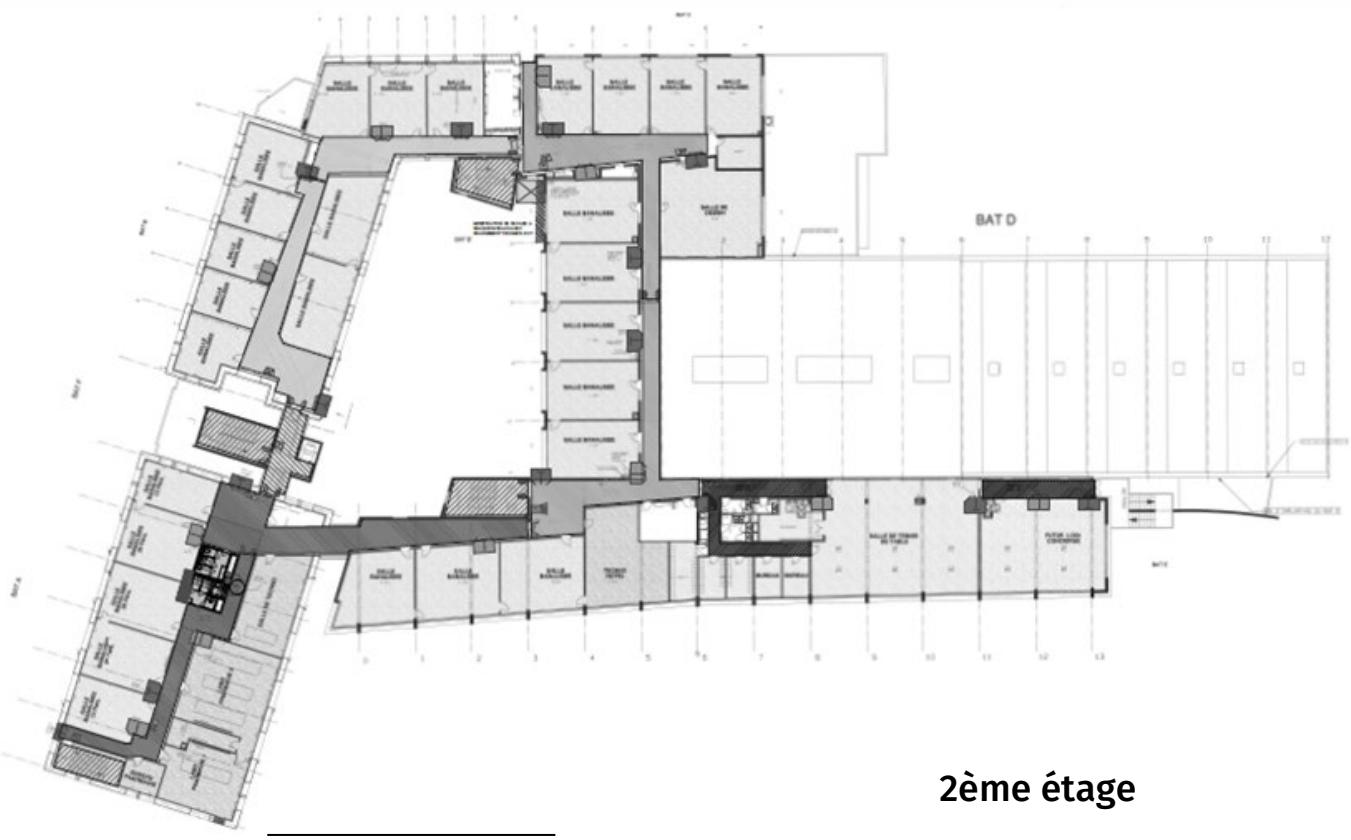
	MATIN		APRES-MIDI	
	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture
du lundi au jeudi	7h45	8h30	15h20	15h35
	10h20	10h35		
	12h25	13h30		
vendredi	7h45	8h30		
	10h20	10h35		

PLAN DE L'IMSÉ



1er étage

<divFuran

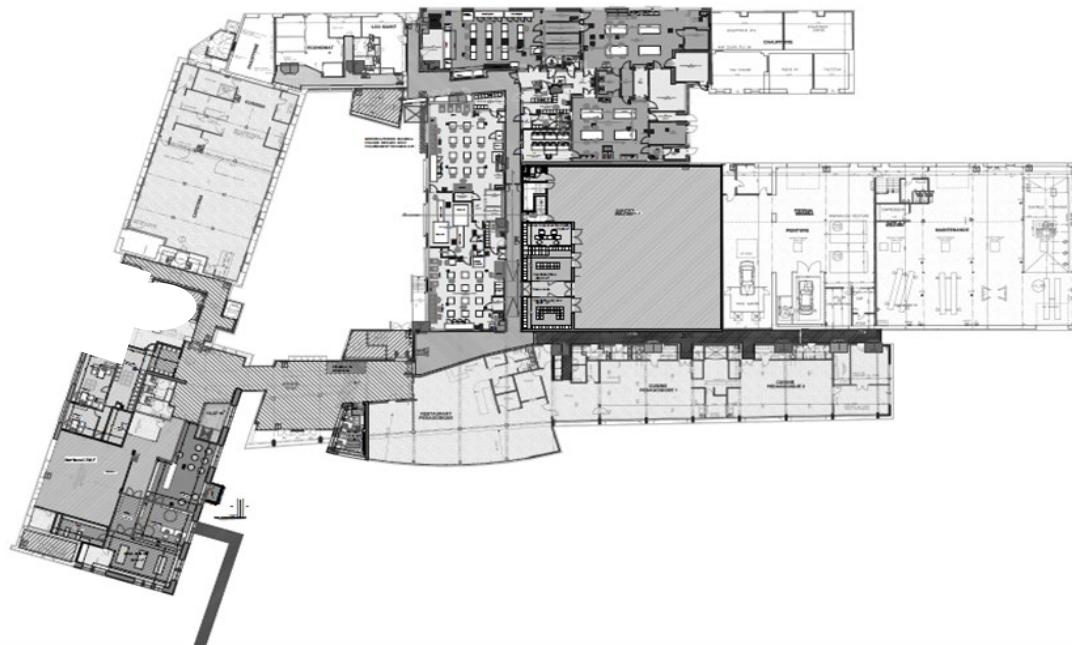


2ème étage

Furan

PLAN DE L'IMSÉ

RDC



Parking rue Auguste Colona

CONSIGNES EN CAS D'ALERTE INCENDIE

Dès le déclenchement de la sirène d'alarme incendie, les apprentis doivent évacuer les lieux **dans l'ordre et dans le calme**.

Les apprentis seront accompagnés par leur enseignant vers le **point de rassemblement** situé sur le **parking de la rue Colonna en face de l'IMSE** afin que l'appel soit effectué à nouveau et que la Direction soit informée du bon déroulement de l'exercice.

Les apprentis ne doivent en aucun cas retourner dans les locaux avant que l'autorisation ne leur soit donnée par la direction de l'IMSE.



Institut
des Métiers
de Saint-Étienne

1, rue Auguste Colonna BP 60098
42010 Saint-Étienne cedex 02
Tél. : 04 77 59 31 80

Rejoignez-nous sur :



la page IMSÉ



im_saintetienne



imsé-institut-des-métiers
-de-saint-etienne

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Qualiopi 
processus certifié
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour les catégories d'action suivantes :
Les actions de formation
Les actions de formation par apprentissage, au sens de l'article L. 6211-2

 L'EUROPE S'ENGAGE
en région
Auvergne-Rhône-Alpes
avec le FSE